



BÉNIN

un nouveau Code de la route attendu face aux défis de la sécurité routière

Auteur : **ACAKPO Sènakpon** | Publié le : **25 oct. 2026 à 16:52**



L'Assemblée nationale s'apprête à examiner un projet de loi destiné à moderniser la réglementation routière au Bénin. Alcool au volant, grands excès de vitesse, port du casque et de la ceinture : plusieurs mesures visent à renforcer la prévention et la responsabilité des usagers.

Le Bénin engage une nouvelle étape dans la réforme de sa législation routière. Après un séminaire d'appropriation organisé le 20 octobre 2026 à Grand-Popo, le projet de loi portant nouveau Code de la route entre dans la phase d'examen parlementaire. L'enjeu est de remplacer un cadre juridique datant de 1956 par des règles mieux adaptées à l'évolution de la circulation et aux exigences de protection des usagers.

La rencontre, organisée à l'initiative de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, a réuni des députés, des membres du gouvernement et des experts du Centre national de sécurité routière (CNSR). Le président de l'institution parlementaire, Joseph Fifamin Djogbénou, a inscrit cette démarche dans la dynamique de modernisation du droit béninois, qualifiée de « décolonisation législative ».

Alcool, vitesse et équipements de protection dans le viseur

Présentant les principales orientations du projet, le ministre du Cadre de vie et des Transports, chargé du Développement durable, Georges Alé, a exposé plusieurs dispositions destinées à mieux encadrer les comportements à risque.

Le texte prévoit notamment l'instauration d'un seuil légal d'alcoolémie pour les conducteurs. Il envisage également de qualifier de délits la conduite sous l'emprise de stupéfiants et les grands excès de vitesse.

Le port du casque et de la ceinture de sécurité figure aussi parmi les mesures annoncées, de même que l'utilisation de dispositifs de retenue adaptés pour les enfants. Le projet prévoit par ailleurs de renforcer l'éducation routière en milieu scolaire et les sanctions applicables au délit de fuite et au refus d'obtempérer.

Ces orientations reposent sur une approche combinant prévention, contrôle et répression. Leur portée définitive dépendra toutefois du texte adopté par les députés et des modalités prévues pour son application.

Une législation ancienne face aux réalités actuelles

La réforme entend actualiser un dispositif reposant notamment sur l'arrêté général n° 61-38 du 24 juillet 1956. Depuis cette époque, les conditions de circulation ont évolué, avec la transformation du parc automobile, le développement des infrastructures et la multiplication des déplacements.

Pour les autorités, cette évolution justifie une révision du cadre juridique afin de mieux protéger les usagers et de préciser les règles applicables aux différentes situations de circulation.

Le défi ne se limite cependant pas à l'adoption d'un nouveau texte. L'efficacité de la réforme dépendra également de la capacité des services compétents à assurer les contrôles, de la cohérence des sanctions et de la sensibilisation des

conducteurs, motocyclistes, cyclistes et piétons.

La question des données sur les accidents demeure également importante pour mesurer les progrès réalisés. Les chiffres publiés sur la mortalité routière au Bénin varient selon les sources. Leur harmonisation et leur actualisation seront nécessaires pour apprécier avec précision les effets des politiques de sécurité routière.

Les députés appelés à se prononcer

Le séminaire de Grand-Popo a permis aux parlementaires de se familiariser avec les principales innovations du projet et d'examiner les mécanismes de contrôle ainsi que le régime des sanctions envisagées.

Le directeur général du CNSR, Ariel Sacramento, et le chef du Service de régulation des comportements, Koovi Yétin, ont notamment contribué aux échanges techniques.

Le calendrier parlementaire prévoit désormais l'examen du projet de loi en séance plénière le lundi 26 octobre 2026. Cette étape doit permettre aux députés de se prononcer sur un texte qui touche directement aux déplacements quotidiens et à la sécurité des populations.

Selon les informations présentées lors du séminaire, des projets de textes d'application ont également été préparés pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles dispositions après la promulgation de la loi.

Au-delà de l'actualisation d'une législation ancienne, l'enjeu sera de traduire les ambitions affichées en résultats concrets : réduire les comportements dangereux, améliorer le respect des règles et renforcer la protection des usagers. Car un Code de la route plus moderne ne pourra produire ses effets qu'à travers des contrôles effectifs, une application cohérente des sanctions et une responsabilisation durable de tous les acteurs de la circulation.



VOTRE PUBLICITÉ ICI
Touchez une audience engagée sur le continent!



-  AUDIENCE CIBLÉE & LOCALE
-  VISIBILITÉ MAXIMALE
-  ENGAGEMENT ÉLEVÉ
-  CROISSANCE ASSURÉE



RÉSERVEZ VOTRE ESPACE

Contactez-nous: contact@localnewsafrika.com | +229 01 432 411 55 | www.localnewsafrika.com/publicite